

**République Française**  
Département du Gard

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
13 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
7 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
19 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

13 janvier 2025

Numéro de la délibération

25-06

Objet de la Délibération

Jeu des 7 familles du patrimoine  
Sollicitation Programme LEADER

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS de la Communauté d'Agglomération à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Monsieur Jacques BOLLÈGUE, Madame Aline BRUGUIÈRE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Gaël DUPRET, Monsieur Renaud LEROI et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléants : Monsieur Daniel VOLEON.

**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

Titulaires : Monsieur Nelson CHAUDON, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-Marie FOURNIER à Monsieur Thierry PESENTI.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n° CP/2023-02/12.13 de la commission permanente du conseil régional Occitanie du 09 février 2023** approuvant la sélection du PETR Garrigues et Costières en tant que structure porteuse du GAL Garrigues et Costières de Nîmes ;

**Considérant** que le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est éligible à une subvention Leader pour un projet local innovant et exemplaire dans le cadre du programme LEADER 2023-27,

**Il est précisé que :**

Afin de valoriser le recensement participatif du patrimoine, porté par le PETR en partenariat avec des contributeurs locaux dans chaque commune du territoire (élus, associatifs, particuliers), l'idée d'un jeu de 7 familles est née. Ce jeu permet de mettre en valeur les données issues de ce travail collaboratif ainsi que le patrimoine et sa diversité, en créant une dynamique ludique et interactive notamment à l'attention des jeunes.

Les objectifs du jeu sont les suivants :

- Valoriser le travail de recensement participatif réalisé jusqu'à présent avec les acteurs locaux par un outil de médiation coconstruit ;
- Faire un portrait des richesses de notre territoire et, au travers des différentes familles, se rendre compte de la diversité de nos patrimoines ;
- Passer par le jeu pour faire découvrir aux habitants et plus particulièrement aux enfants, le patrimoine qui nous entoure ;
- Compléter des compétences pédagogiques chez les enfants.

**République Française**  
Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
13 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
7 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
19 suppléants

Votants : 15

**Date de la convocation**

13 janvier 2025

**Numéro de la délibération**

25-06

**Objet de la Délibération**

Jeu des 7 familles du patrimoine  
Sollicitation Programme LEADER

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Pour concevoir ce jeu des 7 familles du patrimoine, l'appui d'un chargé de mission est nécessaire afin d'animer le réseau d'acteurs, sélectionner les patrimoines, rechercher et vérifier dans les archives des contenus, rédiger des textes, prendre des photos des 44 éléments, assurer le lien avec un graphiste et un imprimeur, identifier les contenus pédagogiques en lien avec les programmes scolaires pour les enseignants, communiquer, organiser la diffusion des exemplaires...

Pour mener à bien ce projet, le PETR sollicite une subvention dans le cadre du programme LEADER 2023-27.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses (TTC)		Ressources		
Prestations extérieures	9 858,00 €	LEADER	24 760,93 €	64%
Dépenses de personnels et frais liés	28 830,96 €	Fonds propres du PETR appelant du LEADER	6 190,23 €	16%
		Autofinancement PETR	7 737,79 €	20%
<b>TOTAL Projet</b>	<b>38 688,96 €</b>	<b>TOTAL Projet</b>	<b>38 688,96 €</b>	<b>100%</b>

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus et demander la subvention LEADER pour le jeu des 7 familles du patrimoine ;
- D'autoriser le Président à ajuster le plan de financement prévisionnel stipulé dans cette délibération en fonction des exigences de l'instruction, notamment pour adapter l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 15 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Bémi NICOLAS

PRÉFECTURE DU GARD

14 FEV. 2025

COURRIER ARRIVÉ